

---

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024

---

Le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 22 Mars 2024 à 20 heures 30, sous la présidence de M. WICIAK Joël, Maire.

Présents : MM. WICIAK Joël, PIAUGEARD Annie, GOGUET Michel, COUDREAU Maxime, DAIGRE Marie-Christine, DESLANDE Guilène, LEMASLE Annick, MALBOEUF Benjamin, TEXIER Pascal, VERBOIS Christophe, WICIAK Maxime.

Absent(s) : CHEVALLIER Béatrice, FEVRIER Marie-Cécile, MAZOUIN Yann, MIRANDE Geoffray.

En présence de Mme AUGEREAU, secrétaire de Mairie, et dans le cadre de la nouvelle comptabilité M57, les comptes financiers uniques (qui remplacent le compte de gestion et le compte administratif) 2023 de la commune et du budget annexe lotissement sont présentés.

### COMPTE FINANCIER UNIQUE PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate que le compte financier unique fait apparaître :

- excédent de fonctionnement de :	<b>180 556,84</b>
- un excédent reporté de :	<b>242 767,58</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>423 324,42</b>

- un déficit d'investissement de :	<b>115 537,97</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>3 654,00</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>119 191,97</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	<b>423 324,42</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>119 191,97</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>304 132,45</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	<b>115 537,97</b>

### COMPTE FINANCIER UNIQUE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>2,84</b>
- un déficit reporté de :	<b>7 187,59</b>
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	<b>7 184,75</b>

- un excédent d'investissement de :	<b>12 224,97</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>0,00</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>12 224,97</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT	<b>7 184,75</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0,00</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>7 184,75</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>12 224,97</b>

Mme PIAUGEARD Annie a assuré la présidence pour l'examen des Comptes Financiers Uniques.

La commission des finances s'est réunie mercredi 20 mars pour la préparation des budgets 2024 et propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Les budgets pour l'année 2024 sont détaillés et votés.

Pour le budget principal, les dépenses et les recettes en sections de fonctionnement et investissement s'équilibrent de la façon suivante (en €) :

<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	: 499 807,97	Dépenses	: 778 145,45
Recettes	: 503 461,97	Recettes	: 778 145,45

Pour rappel, total budget :			
<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses :	571 072,97 (dont 71 265,00 de RAR)	Dépenses :	778 145,45 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	571 072,97 (dont 67 611,00 de RAR)	Recettes :	778 145,45 (dont 0,00 de RAR)

Pour le budget annexe du lotissement, les dépenses et les recettes en sections de fonctionnement et investissement s'équilibrent de la façon suivante :

<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	: 75 997,55	Dépenses	: 71 198,30
Recettes	: 75 997,55	Recettes	: 71 198,30

Pour rappel, total budget :			
<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses :	75 997,55 (dont 0,00 de RAR)	Dépenses :	71 198,30 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	75 997,55 (dont 0,00 de RAR)	Recettes :	71 198,30 (dont 0,00 de RAR)

La commission des finances propose de maintenir les taux d'imposition 2023 pour l'année 2024, soit :

TFPB : 33,58 %

TFPNB : 23,73 %

TH RS : 7,76 %

Le Conseil Municipal y est favorable.

Concernant le projet de rénovation du terrain de tennis, nous avons maintenant reçu tous les devis. Le montant total du projet s'élève à 13 572,79 € HT. Le plan de financement provisoire serait ainsi :

\* Département (30 % + 10 %) 5 429,12 €

\* Fonds propres (60 %) 8 143,67 €

-----  
Total 13 572,79 €

Le Conseil Municipal y est favorable.

Cette année, plus que les années précédentes, la voirie communale a énormément souffert des mauvaises conditions climatiques (gel, sécheresse, inondations, ...). Pour cela, il devient urgent de procéder à des travaux importants pour la réfection de plusieurs chemins communaux. La commission « Voirie – Sécurité » s'est réunie récemment pour définir la nature exacte des travaux et choisir l'entreprise qui exécutera ces travaux.

Comme chaque année à cette époque, le montant du loyer du logement situé au 21bis rue du Temple doit être réévalué. M. le Maire propose de ne pas augmenter le montant du loyer pour cette année 2024 du fait des dommages causés par les intempéries (fuites en toiture). L'assurance a été sollicitée pour les réparations. Après discussion, le loyer du logement sis 21bis rue du Temple n'est pas augmenté cette année. Il est donc maintenu à 403,62 € par mois.

Mme PIAUGEARD Annie, concernée par l'objet de la discussion, a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

La chasse aux œufs aura lieu dimanche 31 mars à partir de 11h. L'organisation en est détaillée. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 27 mars et à ce jour il y a 14 inscrits. RDV à 10h30 dans le parc du clos Dousot pour les préparatifs.

Le repas des Aînés aura lieu samedi 6 avril. Les inscriptions sont reçues en Mairie jusqu'au 27 mars. Les derniers détails sont débattus et le RDV est fixé à 8h30 à la salle des fêtes. Choix du dessert : religieuses au café.

La boulangerie a ouvert le mardi 20 février et donne entière satisfaction. Cependant, quelques matériels semblent défectueux et, par anticipation, le budget 2024 va permettre d'y remédier.

Le montage du tivoli aura lieu le samedi 20 avril dès 8h avec repas en commun préparé par nos conseillères et conjointes de conseillers.